



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy



↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – M. TRUFFET – Mme CHARVIER – M. CLEVY – M. VIOLLET – Mme BRUN – Mme GALMICHE – M DEPLANTE – M NICOLLET – Mme TERRIER – M HAMEK – Mme PAÏS – M ZARRELLA – Mme MARTINA – M ABRY – Mme AUGUSTIN – M VENI – Mme BURDIN – M FONTAINE – Mme DA COSTA – M PERRUISSET – M MONTEIRO-BRAZ – Mme PIGNARRE LOPES – Mme PELLAS – M DEMEZ – M GOURBIERE – M TAIX – Mme ROMAIN.

Absents excusés : Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à Mme LABORIER – Mme CROENNE qui a donné pouvoir à M BERNARD-GRANGER – Mme FAVRE qui a donné pouvoir à M TAIX

Mme Maude GALMICHE a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2026-05-05

Nature : 7. Finances locales – 7.1. Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe cinéma – Approbation du compte de gestion 2025

Rapporteur : Mme Edwige LABORIER, Adjointe au Maire

VU la remise, par M. le Comptable public du service de gestion comptable de Rumilly à M. LE MAIRE pour être joint au compte administratif, du compte de gestion 2025 du budget annexe cinéma, conformément aux articles D2343-4 et D2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être assuré que M. Le Comptable public du service de gestion comptable de Rumilly a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 du budget annexe cinéma, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT QUE M. le Comptable public du service de gestion comptable de Rumilly a normalement géré les fonds du budget annexe Cinéma,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

CONSIDERANT QUE le compte de gestion 2025 du budget annexe cinéma présenté par M. Le Comptable public du service de gestion comptable de Rumilly n'appelle aucune observation et est conforme au compte administratif correspondant,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECLARE QUE le compte de gestion du budget annexe Cinéma dressé, pour l'exercice 2025 par M. le Comptable public du service de gestion comptable de Rumilly, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

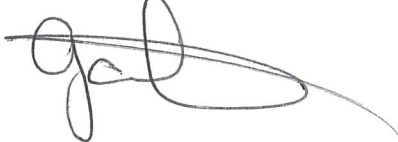
APPROUVE le compte de gestion 2025 du budget annexe Cinéma se présentant comme suit :

- **En fonctionnement :**
 - Réalisations de 314 478,80 € en recettes.
 - Réalisations de 193 829,15 € en dépenses.
 - Résultat de clôture de l'exercice : 120 649,65 €.

- **En investissement :**
 - Réalisations de 305 937,46 € en recettes.
 - Réalisations de 123 944,00 € en dépenses.
 - Report de l'exercice précédent (dépenses) : 128 507,49 €.
 - Résultat de clôture de l'exercice : 53 485,97 €.

La Secrétaire de séance

Maude GALMICHE



Signé par : CHRISTIAN DULAC

Date : 04/05/2026

Qualité : MAIRE de RUMILLY

